

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE ACTIONS PME-ETI »**

Paris, le 12 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **MH EPARGNE ACTIONS PME-ETI** ». Nous vous rappelons que votre FCPE est nourricier du FCP « **SIENNA ACTIONS PME-ETI** ».

Nous vous informons que le règlement de votre FCPE a été modifié pour être mis en conformité avec le prospectus du fonds maître.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-dessous la modification suivante apportée au Fonds « **SIENNA ACTIONS PME-ETI** » :

Mise en conformité du prospectus du Fonds avec la « Loi Attractivité » dans le cadre de l'amélioration du financement via le PEA-PME :

Dans le cadre de la mise en conformité du prospectus de votre Fonds avec les dispositions de la Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024, visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, entrée en vigueur le 16 février 2025, nous avons procédé à une actualisation de la rubrique du prospectus relative au filtre PME-ETI dans la stratégie financière du Fonds.

Cette mise à jour a pour objectif d'améliorer les critères d'éligibilité pour dynamiser le financement via le PEA-PME.

Concrètement, nous avons adapté la définition du filtre PME-ETI en la faisant passer d'une approche purement INSEE à une définition conforme aux critères légaux du PEA-PME. Cela inclut l'introduction d'un critère de capitalisation boursière et l'exigence réglementaire que 75 % minimum des investissements soient réalisés dans des actions de sociétés basées en UE/EEE répondant aux critères PEA-PME, remplaçant ainsi le seuil générique PME-ETI.

Ces modifications n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les autres caractéristiques de votre FCPE restent inchangées.

Cette modification entrera en vigueur à compter du 16/10/2026, date de mise à jour de la documentation réglementaire de votre Fonds.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion